



Convocation :..... 03.07.2024

Affichage :..... 03.07.2024

Membres (statutaires.... 10

(présents..... 8

(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024 À 18H00

N° 2024/11

Objet : Challenge Étudiant Entrepreneur « Sprint'EE » - attribution des dotations financières aux lauréats de la 3^e édition

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, Mme Ève BUGIS.

Secrétaire :

Geneviève VICENTE

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n° 2024/11

Challenge Étudiant Entrepreneur « Sprint'EE » - attribution des dotations financières aux lauréats de la 3^e édition

Le Président ayant exposé,

Le Syndicat mixte apporte depuis plusieurs années son soutien à des initiatives convergentes pour insuffler aux jeunes l'esprit d'entreprise et d'innovation qui a façonné la culture du territoire.

Depuis 2018, a été institué le concours « Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet » et, depuis 2021, le Challenge « Sprint'EE » tous deux destinés à récompenser l'esprit d'entreprise et d'innovation des étudiants de Castres-Mazamet.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet alloue au Syndicat mixte une participation spécifique pour doter les prix des lauréats de ce concours et de ce challenge.

La 3^e édition du Challenge « Sprint'EE » qui a pour objectif de sensibiliser et préparer les étudiants à concourir, s'est tenue les 25, 26 et 27 mars 2024 à l'École d'ingénieurs ISIS.

Le Jury, réuni le vendredi 27 mars 2024, a auditionné les candidats et décerné les Prix comme suit : le Grand Prix doté de 800 € et deux Prix spéciaux du Jury dotés de 500 € chacun.

Ces prix étant alloués à trois groupes lauréats, sont à répartir en dotations individuelles aux 24 étudiants constituant ces trois groupes, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer à chacune et chacun des 24 lauréats 2023 du Challenge « Sprint'EE », les dotations financières individuelles correspondant aux prix décernés, indiquées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 65, nature 65748.

Fait et délibéré à Castres, le 11 juillet 2024

Pour extrait conforme,

Le Président



Arnaud BOUSQUET